



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Benoit Tallet, ci-après dénommé "**le Prestataire**", et toute personne physique ou morale, ci-après dénommée "**le Client**", dans le cadre de la vente de services de design graphique et de webdesign.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de Vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

Toute commande passée par le Client implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, sans réserve.

ARTICLE 2 : PRESTATIONS

Le Prestataire propose les services suivants :

- Design graphique (logos, identités visuelles, etc.)
- Webdesign (UI design, réalisation de sites web sous WordPress, maintenance et mise à jour, etc.)
- Création de supports de communication (flyers, brochures, etc.)
- Autres prestations de design sur demande.

Les commandes doivent être confirmées par écrit (email, devis signé). L'ensemble constitué par le devis, le cahier des charges et les présentes CGV représente le contrat de service. Toute modification de la commande doit faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties.

ARTICLE 3 : TARIFS

Les tarifs des prestations sont indiqués sur le devis. Ils sont exprimés en euros et hors taxes (TVA non applicable, article 293B du CGI). Les tarifs peuvent être révisés à tout moment, sauf si un devis a été accepté par le Client.

Les frais techniques et éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations par le Prestataire et ne relevant pas de ses offres

ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, photographies ou illustrations issues de banques d'images, des frais d'impression, d'hébergement de site internet ou d'achat de nom de domaine.

Dans le cas où des modifications demandées par le client en cours de réalisation impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial ou induisant un travail supplémentaire, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.

Les frais de déplacement : avion, train, voiture, hébergement, repas seront facturés en sus (location ou frais kilométrique selon le tarif fiscal en valeur) si un rendez-vous avec le client est nécessaire.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement se fait par virement bancaire selon les modalités suivantes :

- 30% d'acompte à la signature du devis
- Solde à la livraison des travaux.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées au taux d'emprunt de la banque centrale européenne (BCE), majoré de 10 points par jour de retard seront appliquées ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€.

ARTICLE 5 : DÉLAIS DE RÉALISATION

Les devis émis par le Prestataire sont valables à la date de leur établissement et pour une durée d'un mois. Ils sont susceptibles d'être révisés notamment en fonction de l'évolution du cahier des charges. Le délai de réalisation de la commande est défini dans le cahier des charges joint au devis et signé par le Client.

Les travaux commenceront à la réception du bon de commande (devis et CGV signés) et de l'acompte de 30% payé.

Les délais de réalisation sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction de la complexité des projets. Le Prestataire s'engage à informer le Client de tout retard éventuel.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DES PARTIES

Le Client s'engage à :

- Transmettre au Prestataire tous les éléments nécessaires à la réalisation des prestations (textes, images, documents de référence etc.) et à répondre aux demandes d'information du Prestataire dans les meilleurs délais.
- Établir un cahier des charges détaillé et précis qui ne comportera plus de modifications, sauf accord des parties, après avoir été approuvé. Au besoin, le Prestataire pourra participer à l'élaboration du cahier des charges.
- Régler les sommes dûes au Prestataire dans les délais prévus dans le devis et les présentes conditions.

Le Prestataire s'engage à :

- Informer de manière régulière le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.
- Garantir que les créations proposées sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers pour les utilisations prévues au titre du contrat.
- Réaliser les différentes prestations conformément aux délais et caractéristiques qui auront été fixées par le cahier des charges.

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Prestataire conserve la propriété des créations jusqu'au paiement complet des prestations. Les droits d'utilisation des créations sont transférés au Client après paiement intégral.

Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Prestataire. Seul le produit fini sera adressé au Client. L'auteur n'a pas l'obligation de mettre à disposition du Client les fichiers sources mais seulement le résultat de son travail sous une forme exploitable par des professionnels du secteur concerné.

Conformément au CPI (articles L. 121-1 à L. 121-9), il est rappelé que le droit moral d'une création (comprenant entre autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible.

De fait, ne seront cédés à la société cliente que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la présente commande, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4 du CPI).

Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle que la formule "Conception & réalisation : Réglisse Design Studio" assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (reglisse-design.fr). Le Client s'engage à ne pas s'y opposer, et à ne jamais supprimer ces informations.

Le Prestataire se réserve le droit de mentionner publiquement les réalisations effectuées pour le Client, de les présenter en référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité (site internet, réseaux sociaux...). Le client s'engage à ne jamais s'y opposer.

ARTICLE 8 : CONDITIONS PARTICULIÈRES À LA RÉALISATION D'UN SITE INTERNET

Le Prestataire s'engage à réaliser un site internet permettant une lecture des textes et images transmis initialement par le Client sur les navigateurs internet Apple Safari, Mozilla Firefox, Opera et Google Chrome, installés sur un ordinateur de bureau fonctionnant avec un système d'exploitation Windows ou Mac, et/ou sur un terminal mobile fonctionnant avec un système d'exploitation iOS ou Android et ce dans leur version respective existante à la date de livraison du site.

L'évolution des normes Internet étant très rapide, le Prestataire ne peut garantir le bon affichage du contenu initialement fourni par le Client à la suite d'une mise à jour de ces normes et/ou d'une mise à jour d'un navigateur internet.

La livraison du site internet, conforme au devis, est reconnue comme effective dès lors que les identifiants de connexion à la page d'administration du site sont fournis par le Prestataire au Client. Le Client dispose alors d'un délai de dix (10) jours ouvrés pour faire part de ses réclamations par écrit au Prestataire. Passé ce délai, le Client ne peut prétendre à une intervention gratuite sur son site sauf mention contraire dans le devis.

Les conditions générales de vente et/ou de service ainsi que les mentions légales du site internet créé par le Prestataire sont de la responsabilité du Client, sauf mention contraire figurant sur le devis. Le Prestataire n'est nullement responsable du non-respect des obligations légales du propriétaire du site et/ou de son directeur de publication.

Le Prestataire n'est pas responsable de la publication d'images et de textes du Client ou du directeur de la publication du site qu'il a créé et décline toute responsabilité en cas de non-respect des droits d'auteur ou des droits d'exploitation du contenu publié sur le site.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à préserver la confidentialité des informations transmises par le Client dans le cadre de la réalisation des prestations, sans limitation de durée.

ARTICLE 10 : INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis qu'il se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION

En cas de résiliation du contrat par le Client avant la livraison des prestations, l'acompte versé restera acquis au Prestataire à titre de dédommagement.

L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du Prestataire, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le Prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière. Toutes les œuvres originales, restent la propriété du Prestataire, de même que les projets refusés.

L'acompte déjà versé restera acquis par le Prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

ARTICLE 12 : LITIGES & DROIT APPLICABLE

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la ville de Lyon.

Les présentes CGV sont soumises au droit français.